

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1615

4 juin 2016

SOMMAIRE

9900 Finance Lux Co S.à.r.l.	77487	Itaú Funds	77477
9900 Finance Lux Co S.à.r.l.	77484	Ivoix - 1 S.A.	77478
Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l.	77480	Ivoix - 2 S.A.	77478
Acajou One S.à r.l.	77483	K.A.R.A. S.à r.l.	77518
Allianz Global Investors Fund II	77508	King Arthur Properties S.à r.l.	77474
Almacantar Kingsway S. à r.l.	77480	Locafer S.A.	77509
Ardilla Segur SA	77484	London Baker Street S.à r.l.	77482
Atelier n°1	77483	Lonex S.A.	77480
Avalan S.A.	77507	Luxempart	77509
Bardon S.C.S.	77502	Luxfaillites S.à r.l.	77481
BlueJay Lux 2 S.à r.l.	77495	Lynx Investment S.à r.l.	77479
Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l. ...	77509	Madison CF Luxembourg S.à. r.l.	77482
Costa dei Fiori S.A.	77509	Madrisa S.à r.l.	77483
db x-trackers	77479	Magnificent Investments Société en Commandite Spéciale	77515
D-VB Finapa S.A., SPF	77506	M.A.R. International S.A.	77482
Edmond de Rothschild (Europe)	77505	Publity Mainzer Landstrasse	77481
Financière Asturias S.A.	77506	Publity Wappenhalle	77481
Fortinvest Investments Holding S.A. SPF	77507	Roseman S.A.	77505
GCS Holdco Finance I S.A.	77475	Tschingel S.A.	77506
German Retail Fundco S.à r.l.	77475	Vaolu S.A.	77507
Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l.	77474	Vertimo S.A.	77520
Helping Asia Top Holding S.à r.l.	77476	Vision Foot	77514
Hermione S.à r.l.	77476	Voba Fund	77513
Hydro Energy 1 S.à r.l.	77503	WFS Holding I S.à r.l.	77492
ICGSLuxhold S.à r.l.	77477	WFS Holding Lux S.C.A.	77491
Ideacht Investments SA	77477	XATICO Group S.à r.l.	77491
Ipanema Capital Markets S.à r.l.	77478		

King Arthur Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 181.801.

Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 mars 2016

En date du 15 mars 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Gawein Heijmans, en tant que gérant de la Société avec effet au 14 mars 2016;
- de révoquer le mandat de gérant de la Société de Madame Kelly van Krieken avec effet au 14 mars 2016;
- de nommer Monsieur Ramses van Toor, né le 27 janvier 1977 à S-Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement au Strawinskylaan 741, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 14 mars 2016;
- de nommer Monsieur Gosse Zeilstra, né le 20 janvier 1982 à Sneek, Pays-Bas, résidant professionnellement au Strawinskylaan 741, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 14 mars 2016;

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Monsieur Gosse Zeilstra;
- Monsieur Ramses van Toor;
- Monsieur Ramon van Heusden;
- Monsieur Jorrit Crompvoets.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086663/24.

(160054653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 286.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.017.

Extrait des résolutions prises par les associés le 15 mars 2016

Les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

Nomination de Monsieur Pierre Udriot, né le 21 March 1981 à Sion, Suisse, demeurant professionnellement au 1, chemin de Chantavril, 1260, Nyon, Suisse, en qualité de gérant de la Société avec effet au 16 novembre 2015 pour une durée illimitée.

Acceptation de la démission de Tim Roniger, avec adresse au 6A, Chemins des Vignerons, CH-1807 Blonay (Suisse), de son mandat de gérant, avec effet au 16 novembre 2015.

Acceptation de la démission de Joachim Gottschalk, avec adresse au 243, Route de Blonay, CH-1814 La Tour-de-Peilz, Suisse, de son mandat de gérant, avec effet au 16 novembre 2015;

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Luc de Vet;
- M. Pierre Udriot

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Pour Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016086566/25.

(160054712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

GCS Holdco Finance I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 181.514.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 Mars 2016

En date du 30 mars 2016, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Emmanuel Mougeolle en tant que administrateur de classe B avec effet au 29 mars 2016;
- d'accepter la démission de Monsieur Dominique Robyns en tant que administrateur de classe B avec effet au 29 mars 2016;
- d'accepter la démission de Monsieur Laurent Rivoire en tant que administrateur de classe A avec effet au 29 mars 2016;
- d'accepter la démission de Monsieur Olivier de Vregille en tant que administrateur de classe A avec effet au 29 mars 2016;
- d'accepter la démission de Monsieur Mathieu Paillat en tant que administrateur de classe B avec effet au 29 mars 2016;
- de nommer Monsieur Jérôme Letscher, né le 21 mai 1973 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ayant son adresse professionnelle à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que administrateur de classe B de la Société avec effet au 30 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021;
- de nommer Monsieur Michel Thill, né le 8 June 1965 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que administrateur de classe B de la Société avec effet au 30 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021;
- de nommer Madame Kerstin Lindgren, né le 17 avril 1974 à Enköping, Suède, ayant son adresse professionnelle à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que administrateur de classe B de la Société avec effet au 30 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021;
- de nommer Monsieur Simon John Kesterton, né le 5 novembre 1973 à Bromsgrove, Royaume-Uni de Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Sapphire House Crown Way Rushden Northamptonshire, NN10 6FB Royaume-Uni de Grande-Bretagne, en tant que administrateur de classe A de la Société avec effet au 30 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021;
- de nommer Monsieur Petrus Rudolf Maria Vervaat, né le 12 avril 1965 à Velsen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Sapphire House Crown Way Rushden Northamptonshire, NN10 6FB Royaume-Uni de Grande-Bretagne, en tant que administrateur de classe A de la Société avec effet au 30 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021;

Le 30 mars 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016086570/37.

(160054155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

German Retail Fundco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.686.

EXTRAIT

Il résulte d'une des décisions prises par voie de résolution circulaire du 8 mars 2016, par les associés de la Société, de démettre la société German Retail Property Luxco S.à r.l. de son mandat de gérant de la Société.

Il résulte également de la même résolution circulaire datée du 8 mars 2016, de nommer à durée indéterminée:

- Madame Anna Przybylska, née le 1^{er} août 1977, à Gdansk en Pologne, résidant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
 - Monsieur Matthew Walker, né le 7 mai 1971, à Streaky Bay, en Australie, résidant professionnellement au Gamlyn Gay Gayton Close, Amersham, HP6 6DW en Angleterre; ainsi que
 - Madame Fatiha Wagner, née le 17 décembre 1975, à Mont-Saint-Martin en France, résidant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,
- aux mandats de gérants de la Société.

Outre ce qui précède, il est porté à la connaissance du public que selon un contrat de cession de parts sociales, daté du 8 mars, 2016, les sociétés German Retail Property Luxco S.à r.l. et General Property Trust (les Cédants) ont cédé l'intégralité

de leurs parts sociales détenues dans la Société à Acacia GRP Ltd, une société à responsabilité limitée, de droit anglais, ayant son siège social au The Clock House Station Approach, Marlow, Buckinghamshire SL7 1NT, en Angleterre, et enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 9904185 (le Cessionnaire).

Le Cessionnaire est désormais le nouvel associé unique détenant l'intégralité du capital social de la Société qui lui-même est divisé en (i) 5.700.000 parts sociales ordinaires, (ii) 100.000 parts sociales de catégorie A, (iii) 100.000 parts sociales de catégorie B, (iv) 100.000 parts sociales de catégorie C, (v) 100.000 parts sociales de catégorie D, (vi) 100.000 parts sociales de catégorie E, (vii) 100.000 parts sociales de catégorie F, (viii) 100.000 parts sociales de catégorie G,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016086558/30.

(160054659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Helping Asia Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.470.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 mars 2016

En date du 23 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Philip Christoph Huffmann, né le 6 septembre 1984 à Hambourg, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 71, Jägerstrasse, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Benedikt Constantin Franke, né le 17 avril 1983 à Cologne, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 71, Jägerstrasse, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Julien De Mayer, né le 9 avril 1982 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian Senitz, gérant de catégorie A
- Monsieur Philip Christoph Huffmann, gérant de catégorie A
- Monsieur Benedikt Constantin Franke, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich Binninger, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien De Mayer, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Helping Asia Top Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2016086599/28.

(160054005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Hermione S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 3A, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 194.432.

Extract of the unique resolution adopted by the Board of Managers of the Sole Manager on 18 December 2015

Unique resolution

The Board of Managers of the Sole Manager decides to transfer the legal seat and registered office of the Company from the 17, Boulevard Royal, L-2449 to the 3A Sender de l'Espérance, L-1474, Luxembourg with effect on 15 January 2016.

Done in Luxembourg, on 18th December 2015.

Hance Law Avocats

Olivier Hance

The Domiciliating Agent / Avocat à la Cour

Suit en français la traduction de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par le Conseil de gérance du gérant unique en date du 18 Décembre 2015

Résolution unique

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société établi actuellement au 17 Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 3A Sentier de l'Espérance, L-1474, Luxembourg avec effet au 15 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 Décembre 2015.

Hance Law Avocats

Olivier Hance

Le domiciliataire / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2016086601/26.

(160054349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Itaú Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.545.

Le Conseil d'Administration du Fonds, a été informé de la démission de Mr. Kenneth CASEY de son poste d'Administrateur prenant effet le 29 Février 2016.

La CSSF a approuvé en date du 21 Mars 2016 la candidature de Mr. Arlindo de Souza Penteadó en tant que nouvel Administrateur.

Le Conseil d'Administration du Fonds a coopté avec date d'effet au 29 Février 2016, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2016:

Mr. Arlindo de Souza Penteadó résidant professionnellement au Av. Brigadeiro Faria Lima, 3500 - 4 andar, 04538-132 Sao Paulo - Brazil

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016086629/17.

(160053977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

ICGSLuxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 516.775,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.188.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

l'adresse de Monsieur Cyrille Vallée, gérant de la société émargée, a été transféré du 40, Rue Dejonc, F-57290 Serémange-Erzange au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 30 mars 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016086630/14.

(160053975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Ideacht Investments SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 3A, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 170.856.

Extract of the unique resolution adopted by the Board of Directors of the Sole Director on 18 December 2015

Sole resolution

The Board of Directors of the Sole Director decides to transfer the legal seat and registered office of the Company from the 17, Boulevard Royal, L-2449 to the 3A Sentier de l'Espérance, L-1474, Luxembourg with effect on 15 January 2016.

Done in Luxembourg, on 18th December 2015.

Hance Law Avocats

Olivier Hance

The Domiciliating Agent / Avocat à la Cour

Suit en français la traduction de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de l'administrateur unique en date du 18 Décembre 2015

Résolution unique

L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la Société établit actuellement au 17 Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 3A Sentier de l'Espérance, L-1474, Luxembourg avec effet au 15 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 Décembre 2015.

Hance Law Avocats

Olivier Hance

Le domiciliataire / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2016086631/26.

(160054350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Ipanema Capital Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 114.476,65.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.646.

—
EXTRAIT

En date du 24 mars 2016, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Eric-Jan van de Laar, en tant que gérant de catégorie B de la société, est acceptée avec effet immédiat.

- Madame Fionnuala Price, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouveau gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016086627/16.

(160054749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Ivoix - 1 S.A., Société Civile.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 128, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 195.796.

—
EXTRAIT

Les adresses professionnelles des administrateurs, administrateurs-délégués et Président du Conseil d'Administration de la société sont dorénavant à L-2610 Luxembourg, 128 route de Thionville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016086648/12.

(160054457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Ivoix - 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 128, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 195.767.

—
EXTRAIT

Les adresses professionnelles des administrateurs, administrateurs-délégués et Président du Conseil d'Administration de la société sont dorénavant à L-2610 Luxembourg, 128 route de Thionville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016086649/12.

(160054456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Lynx Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 176.011.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 08 mars 2016, l'associé unique a décidé d'adopter la résolution suivante;

La nomination de Madame Melissa Anne Leader, née le 10 août 1979 à Cape Town, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 36-38 Wigmore Street, W1U 2LJ London, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A avec effet au 31 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016086698/18.

(160054380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

db x-trackers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.899.

Faisant suite à l'assemblée générale du 29 mars 2016, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Manooj Mistry

Winchester House

1 Great Winchester Street

EC2N 2DB Londres

Royaume-Uni

Werner Burg

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Klaus-Michael Vogel

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Jacques Elvinger

2, Place Winston Churchill

L-1340 Luxembourg

Philippe Nicholas Ah-Sun

Winchester House

1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB

United Kingdom

Ben O'Bryan

Winchester House

1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB

United Kingdom

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Ernst & Young S.A.

7, Parc d'activité Syrdall

L-5365 Munsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016086996/39.

(160055238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.335.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions écrites du conseil de gérance datées du 1^{er} avril 2016 que la société à responsabilité limitée Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l. a transféré son siège social du 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087000/12.

(160055226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Almacantar Kingsway S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.250.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.386.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que 3.250.000 parts sociales de la Société détenues par Almacantar, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149157, ont été transférées avec effet au 31 mars 2016, à Almacantar Kingsway Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B205015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087007/15.

(160055282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Lonex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 80.735.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour Lonex S.A.

Référence de publication: 2016086705/20.

(160054227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Publity Mainzer Landstrasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.904.

—
- Veuillez noter que l'adresse professionnelle de M. Thomas OLEK, gérant B, se situe à D-04103 Leipzig, Landsteinerstrasse 6.

- Veuillez noter que l'adresse professionnelle de M. Elliot GREENBERG, se situe à 10019 NY, New York, 40, West 57th Street.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour Publity Mainzer Landstrasse

Un mandataire

Référence de publication: 2016086793/15.

(160054486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Publity Wappenhalle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.128.

—
- Veuillez noter que l'adresse professionnelle de M. Thomas OLEK, se situe à D-04103 Leipzig, Landsteinerstrasse 6.

- Veuillez noter que l'adresse professionnelle de M. Elliot GREENBERG, se situe à 10019 NY, New York, 40, West 57th Street.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour Publity Wappenhalle

Un mandataire

Référence de publication: 2016086795/14.

(160054495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Luxfaillites S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8351 Dahlem, 19, rue de Hivange.

R.C.S. Luxembourg B 203.522.

—
Assemblée générale extraordinaire du 27/01/2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier

A Dahlem, à 18.30 heures.

L'assemblée générale extraordinaire a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1) Madame Lejla BOBETA, Project manager, née 12 juillet 1987 à Mostar (BIH), ayant son domicile au 17, Route de Luxembourg L-6210 Consdorf, associé unique de la Société et détenteur de 500 parts sociales sur un total de 500 parts sociales prend la résolution suivante:

I. le siège social de la Société sera transféré de son adresse au 17, Rue de Hivange, L-8351 Dahlem à l'adresse 19, Rue de Hivange, L-8351 Dahlem avec effet au 27/01/2016.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levé et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

DONT ACTE.

Rédigé en deux exemplaires originaux, dont les personnes soussignées reconnaissent chacune avoir reçu un exemplaire original dûment signé, le deuxième exemplaire original étant destiné au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (RCSL).

Lejla BOBETA.

Référence de publication: 2016086709/23.

(160054079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

M.A.R. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.557.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Neila Berrahou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Madame Anne-Sophie Chenot qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016086015/14.

(160053112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Madison CF Luxembourg S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.060.

Extrait da la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 janvier 2016

En date du 20 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Virginie Deconinck en tant que gérant de la Société avec effet du 21 janvier 2016
- Monsieur Arnaud Delvigne en tant que gérant de la Société avec effet du 21 janvier 2016

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:

- Madame Scarlett Meadows, né le 26 août 1980 à San Giljan, Malta, résidant professionnellement à 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 22 janvier 2016 pour une durée indéterminée;
- Monsieur Andrej Grossmann, né le 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement à 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 22 janvier 2016 pour une durée indéterminée;

Depuis le 22 janvier 2016, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants

Madame Scarlett Meadows

Monsieur Andrej Grossmann

Monsieur Alistair Stuart William Scott

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Madison CF Holdings, Inc.

Référence de publication: 2016086018/26.

(160053567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

London Baker Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.457.480,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 197.319.

I. Auszug aus den Gesellschafterbeschlüssen der Gesellschaft vom 26. Oktober 2015

Am 26. Oktober 2015 haben die Gesellschafter der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Ernennung von Frau Irmgard LINKER, geboren am 29. August 1968 in Friedberg, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: The Squaire, 18, am Flughafen, 60549 Frankfurt am Main, Deutschland, als Geschäftsführerin der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen unbefristeten Zeitraum.

Somit ist der Geschäftsführerrat der Gesellschaft wie folgt zusammengesetzt:

- Herr Matthias EDER

- Herr Cyril Arnos SCHELLING

- Frau Irmgard LINKER

II. Auszug aus den Beschlüssen des Geschäftsführerrats der Gesellschaft vom 26. Oktober 2015

Am 26. Oktober 2015 hat der Geschäftsführerrat der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Ernennung von Herrn Jan KUHN, geboren am 27. Juli 1976 in Bonn, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: The Squire, 18, am Flughafen, 60549 Frankfurt am Main, Deutschland, als täglicher Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen unbefristeten Zeitraum.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. März 2016.

London Baker Street S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2016085971/26.

(160053311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Madrisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.980.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu en date du 11 mars 2016 entre la société Madrisa, ayant son siège social au 424/18, avenue Brugmann, B-1180 Uccle-Bruxelles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés belge sous le numéro 0597.606.112 (ci-après dénommée «Madrisa») et Olivier Rozenfeld, demeurant au 39 Drayton Court, Londres SW10 9RH, Royaume-Uni que Madrisa a cédé la totalité des parts sociales détenues dans la Société à Olivier Rozenfeld, de sorte que ce dernier est désormais l'unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086019/15.

(160053248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Atelier n°1, Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 128, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 152.498.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 21 mars 2016 a décidé, conformément à l'article 2 des statuts de la société, de transférer le siège social de la société de L-2610 Luxembourg, 184 route de Thionville à L-2610 Luxembourg, 128 route de Thionville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016085650/12.

(160053558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Acajou One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 133.368.

—
Extrait de la décision collective du 1^{er} mars 2016

Première résolution

Les associés décident de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société ACAJOU ONE S.à r.l. de 1, rue Prince Jean L-4463 SOLEUVRE à 197, rue de Differdange L-4437 SOLEUVRE.

Les associés prennent acte du changement d'adresse du gérant:

- Monsieur Claude MULLER, né le 8 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 88, rue d'Ehlerange L-4439 SOLEUVRE.

Deuxième résolution

Les associés prennent acte de la cession de parts intervenue le 15 janvier 2013.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- Julia S.A., établie et ayant son siège social 197, rue de Differdange à L-4437 SOLEUVRE, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 115.187, est propriétaire de 168 parts sociales.
- Lita Participations S.à r.l., établie et ayant son siège social 46, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 160.720, est propriétaire de 168 parts sociales.
- Akof Participations S.à r.l., établie et ayant son siège social 46, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B160.723, est propriétaire de 168 parts sociales.

Pour extrait conforme
Fidcoserv Sàrl
Signature

Référence de publication: 2016085656/27.

(160053700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Ardilla Segur SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.746.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Alain Koch, Hinnerk Koch et Lara Nasato, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme
La Société
Signatures

Référence de publication: 2016085645/16.

(160053077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

9900 Finance Lux Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.302.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December.

Before Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

8097437 Canada Inc., a company duly incorporated and existing under the laws of Canada, having its registered office at 9900 Maurice-Duplessis, Québec, Canada, H1C 1G2 and registered with the Industry Canada under number 809743-7, acting through its Luxembourg branch, 9900 Finance Lux Branch, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 167.212 (hereinafter the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mrs. Esbelta De Freitas, attorney-at-law, residing at L-1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private deed on December 10, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole member of 9900 Finance Lux Co S.à.r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 167.302, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg on February 8, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 999 dated April 18, 2012 and amended for the last time by a deed enacted on the 17th of February 2012 by Maître Roger Arrensдорff above-mentioned, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1132 dated May 4, 2012.

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Cancellation of the voting rights attached to the mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”);
2. Subsequent amendment of Article 14.4 of the coordinated by-laws of the Company in order to reflect the amendment of the voting rights attached to the MRPS;
3. Amendment of the conversion right attached to the MRPS;
4. Subsequent amendment of Article 5.8 of the coordinated by-laws in order to reflect the amendment of the conversion right attached to the MRPS; and
5. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES in accordance with article 200-1 of the amended law dated August 10, 1915 concerning commercial companies to cancel the voting right attached to the MRPS.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 14.4 of the coordinated by-laws as following:

“ **14.4.**

- (i) Each Ordinary Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.
- (ii) Where the Corporation has only one shareholder, each Mandatory Redeemable Preferred Share does not entitle its holder to any right to vote in ordinary or extraordinary general meeting of shareholders.
- (iii) Should the corporate capital of the Corporation be held by more than one sole shareholder, whatsoever the reasons, the Mandatory Redeemable Preferred Shares will automatically recover their full voting rights and will entitle each holder to one vote per Mandatory Redeemable Preferred Share, in any ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.”

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the conversion right attached to the MRPS, so that the MRPS can only be converted at the request of the MRPS's holder.

Fourth resolution

As consequence of the above third resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5, paragraph 8 of the coordinated bylaws as following:

“ **5.8.** All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of convertible Shares into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

- (i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares; and
- (ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares (as estimated at their par value on the conversion date) equal to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Share Premium Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after conversion.”

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately eight hundred fifty euro (EUR 850.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

8097437 Canada Inc., une société constituée et établie sous le droit canadien, ayant son siège social à 9900 Maurice Duplessis, Montréal, Québec, Canada H1C 1G2, enregistrée auprès du Registre de Canada sous le numéro 809743-7, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, 9900 Finance Lux Branch, ayant son siège social situé au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, Luxembourg, inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.212 (ci-après l'«Associée Unique»)

Ici représentée par Maître Esbelta De Freitas, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, en date du 10 décembre 2015.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité telle que renseignée ci-avant a requis le notaire soussigné:

I. d'acter que l'Associée Unique, est l'associée unique de la société 9900 Finance Lux Co S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, Luxembourg, inscrit auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B167.302 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg, en date du 8 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 999, en date du 18 avril 2012, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois, en vertu d'un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, prénommé, en date du 17 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1132, en date du 4 mai 2012.

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans le meilleur intérêt de la Société conformément à l'agenda suivant:

Agenda

1. Annulation des droits de vote attachés aux parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après «MRPS»);
2. Modification subséquente de l'article 14.4 des statuts coordonnés de la Société, afin de refléter la modification des droits de votes attachés aux MRPS intervenue;
3. Modification du droit de conversion attaché aux MRPS;
4. Modification subséquente de l'article 5.8 des statuts coordonnés de la Société afin de refléter la modification du droit de conversion attaché aux MRPS intervenue; et
5. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique DECIDE en conformité avec l'article 200-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales d'annuler les droits de vote attachés aux MRPS.

Deuxième résolution

L'Associée Unique DECIDE de modifier l'article 14.4 des statuts coordonnés comme suit:

“ 14.4.

(i) Chaque Part Ordinaire donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

(ii) Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, chaque Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable ne donne à son propriétaire aucun droit de vote au sein des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires des associés.

(iii) Dès que le capital social de la Société est détenu par plus d'un associé, quelque en soit la cause, les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables couvre automatiquement plein droit de vote et donne droit à leur propriétaire à une voix par Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.”

Troisième résolution

L'Associée Unique DECIDE de modifier le droit de conversion des MRPS, de sorte que les MRPS ne puissent être converties qu'à la demande du propriétaire de MRPS.

Quatrième résolution

L'Associée Unique DECIDE de modifier en conséquence l'article 5 paragraphe 8 des statuts coordonnés de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

“ 5.8. Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, en Parts Ordinaires;et

(ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pourront être converties en un nombre déterminé de Parts Ordinaires (comme estimé à la valeur nominale à la date de conversion) égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables converties, au dividende accumulé et non payé, au Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché ainsi qu'au Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts Ordinaires appropriées.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.”

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signe: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 41649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016085610/156.

(160053046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

9900 Finance Lux Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.027.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.302.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of January,
Before Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

8097437 Canada Inc., a company duly incorporated and existing under the laws of Canada, having its registered office at 9900 Maurice-Duplessis, Québec, Canada, H1C 1G2 and registered with the Industry Canada under number 809743-7, acting through its Luxembourg branch, 9900 Finance Lux Branch, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 167.212 (hereinafter the “Sole Shareholder”),

Here represented by Mrs. Esbelta De Freitas, attorney-at-law, residing at L-1118 Luxembourg, 21 rue Aldringen, by virtue of a proxy given under private deed on January 27, 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole member of 9900 Finance Lux Co S.à.r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, with a corporate capital amounting to eight million twenty-seven thousand United States Dollar (USD 8,027,000.-), registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 167.302, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg on February 8, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 999 dated April 18, 2012 and amended for the last time by a deed enacted on the 15th of December 2015 by Maître Roger Arrensдорff above-mentioned, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by a total amount of twelve million United States Dollars (USD 12,000,000.-) by the issue of ten thousand (10,000) new ordinary shares and two thousand (2,000) new mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”);
2. Allocation of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) to the legal reserve attached to the MRPS;
3. Subscription of the ten thousand new ordinary shares and payment in cash;
4. Subscription of the two thousand MRPS and payment in cash with a share premium attached to the MRPS amounting to seventeen million eight hundred thousand United States Dollars (USD 17,800,000.-);
5. Subsequent amendment of Article 5.1 of the coordinated by-laws of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;
6. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve million United States Dollar (USD 12,000,000.-) (the “Capital Increase”), so as to bring it from its present amount of eight million twenty-seven thousand United States Dollar (USD 8,027,000.-), divided into (i) twenty-seven (27) fully paid up ordinary shares (the “Ordinary Shares”), and (ii) eight thousand (8,000) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”), with a nominal value of one thousand United States Dollar (USD 1,000.-) each, to twenty million twenty-seven thousand United States Dollar (USD 20,027,000.-), divided into (i) ten thousand twenty-seven (10,027) Ordinary Shares, and (ii) ten thousand (10,000) MRPS, with a nominal value of one thousand United States Dollar (USD 1,000.-) each, by the issuance of ten thousand (10,000) new Ordinary Shares and two thousand (2,000) new MRPS, with a nominal value of one thousand United States Dollar (USD 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the Ordinary Shares and MRPS previously issued.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to further allocate two hundred thousand United States Dollar (USD 200,000) to the legal reserve attached to the MRPS (the “Allocation”).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the following subscription and payment of the Capital Increase and the Allocation as set out below:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene Mrs. Esbelta De Freitas acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder who declared to fully subscribe:

- the ten thousand (10,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one thousand United States Dollar (USD 1,000.-) each,
- the two thousand (2,000) new MRPS with a nominal value of one thousand United States Dollar (USD 1,000.-) each with a share premium attached to the MRPS amounting to seventeen million eight hundred thousand United States Dollar (USD 17,800,000.-).

The whole being fully paid up by way of a contribution in cash amounting to thirty million United State Dollar (USD 30,000,000.-).

It results from a bank certificate that the amount of the contribution for thirty million United State Dollar (USD 30,000,000.-) has been transferred to the Company.

Fourth resolution

As consequence of the Capital Increase, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5, paragraph 1 (the other paragraphs of Article 5 being unchanged) of the coordinated by-laws, which will henceforth read as follows:

5.1. The Corporation's corporate capital is set at twenty million twenty-seven thousand United State Dollars (USD 20,027,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: ten thousand twenty-seven (10,027) ordinary shares (hereinafter the “Ordinary Shares”) and ten thousand (10,000) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”) and together with the Ordinary Shares the “Shares”, unless otherwise expressly provided herein), having a par value of one thousand United States Dollar (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.”

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately six thousand six hundred euro (EUR 6,600.-).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of thirty million United State Dollar (USD 30,000,000.-) is valued at twenty-seven million five hundred eighty-two thousand five hundred thirty-six euro sixty-two cents (EUR 27,582,536.62).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille seize, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

8097437 Canada Inc., une société constituée et établie sous le droit canadien, ayant son siège social à 9900 Maurice Duplessis, Montréal, Québec, Canada H1C 1G2, enregistrée auprès du Registre de Canada sous le numéro 809743-7, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, 9900 Finance Lux Branch, ayant son siège social situé au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, Luxembourg, inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.212 (ci-après l'«Associée Unique»)

Ici représentée par Maître Esbelta De Freitas, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, en date du 27 janvier 2016.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité telle que renseignée ci-avant a requis le notaire soussigné:

I. d'acter que l'Associée Unique, est l'associée unique de la société 9900 Finance Lux Co S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, Luxembourg, inscrit auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.302 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg, en date du 8 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 999, en date du 18 avril 2012, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois, en vertu d'un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, prénommé, en date du 15 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans le meilleur intérêt de la Société conformément à l'agenda suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de douze millions de dollars américains (12.000.000,- USD) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts ordinaires et deux mille (2.000) nouvelles parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après «MRPS»);

2. Allocation du montant de deux cent mille dollars américains (200.000,- USD) à la réserve légale attachée aux MRPS;

3. Souscription des dix mille (10.000) nouvelles parts ordinaires et paiement en numéraire;

4. Souscription des deux mille (2.000) nouvelles MRPS et paiement en numéraire, avec une prime d'émission attachée aux MRPS d'un montant de dix-sept millions huit cents mille dollars américains (17.800.000,- USD);

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société;

6. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze millions de dollars américains (12.000.000,-USD) (l'«Augmentation de Capital»), aux fins de le porter de son montant actuel de huit millions vingt-sept mille dollars américains (8.027.000,- USD) représenté par (i) vingt-sept (27) parts ordinaires intégralement libérées (les «Parts Ordinaires»), et (ii) huit mille (8.000) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «MRPS»), d'une valeur nominale de mille dollars américains (1.000,- USD) chacune, à vingt millions vingt-sept mille dollars américains (20.027.000,- USD), représenté par (i) dix mille vingt-sept (10.027) parts ordinaires et (ii) dix mille (10.000) MRPS, d'une valeur nominale de mille dollars américains (1.000,- USD) chacune, par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts ordinaires et deux mille (2.000) nouvelles MRPS, d'une valeur nominale de mille dollars américains (1.000,- USD) chacune, conférant les mêmes droits et obligations que les parts ordinaires et les MPRS précédemment émises.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'allouer deux cents mille dollars américains (200.000,- USD) à la réserve légale attachée aux MRPS (l'«Allocation»).

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'approuver la souscription et le paiement de l'Augmentation et de l'Allocation tels qu'établis ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors Maître Esbelta De Freitas, agissant en sa capacité de mandataire spécial dûment mandatée par l'Associée Unique qui déclare souscrire intégralement:

- les dix mille (10.000) parts ordinaires d'une valeur nominale de mille dollars américains (1.000,- USD) chacune, et
- les deux mille (2.000) MRPS d'une valeur nominale de mille dollars américains (1.000,- USD) chacune, avec une prime d'émission attachée aux MRPS d'un montant de dix-sept millions huit cents mille dollars américains (17.800.000,- USD).

le tout ayant été libéré intégralement par l'apport en numéraire d'un montant de trente millions de dollars américains (30.000.000,- USD).

Il résulte du certificat de blocage remis au notaire que le montant de l'apport de trente millions de dollars américains (30.000.000,- USD) a été transféré et bloqué sur le compte bancaire de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de l'Augmentation de Capital, l'Associée Unique décide de modifier l'Article 5 paragraphe 1 des Statuts (les autres paragraphes de l'Article 5 demeurant inchangés) pour lui donner la teneur suivante:

5.1. Le capital social est fixé à vingt millions vingt-sept mille dollars américains (20.027.000,-USD) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: dix mille vingt-sept (10.027) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et dix mille (10.000) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables», et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts», à moins qu'il en soit disposé différemment), ayant toutes une valeur nominale de mille dollars américains (1.000,-USD) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de trente millions de dollars américains (30.000.000,- USD) est évalué à la somme de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cent trente-six euros soixante-deux cents (27.582.536,62 EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 janvier 2016. Relation: 1LAC / 2016 / 3241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016085611/183.

(160053046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

WFS Holding Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016085601/14.

(160052570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

XATICO Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 120.983.

Im Jahre zweitausendsechzehn, am siebzehnten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Alain HECK, geboren am 24. August 1969 in Weismes (Belgien), Angestellter, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, 55, Zum Walkerstal,

Welcher Komparent, anwesend oder vertreten wie vorherwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgendes zu beurkunden:

I. - Der Komparent, vorbenannt, ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „XATICO Group S.à r.l.“, société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B mit der Nummer 120.983, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 28. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2318 vom 12. Dezember 2006. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Edouard Delosch, mit damaligen Amtssitz in Diekirch, am 9. November 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 8943 vom 25. Januar 2016 (hiernach „die Gesellschaft“).

II. - Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500.-), aufgeteilt in einhundert fünfzig (125) Anteile von jeweils einhundert Euro (EUR 100.-), welche den vorgenannten alleinigen Gesellschafter zugeteilt wurden.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III. - In seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter erklärt der vorgenannte Komparent dem instrumentierenden Notar, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft XATICO Group S.à r.l. um siebenundsechzig tausend fünfhundert Euro (EUR 67.500,-) um es von seinem augenblicklichen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf achtzigtausend Euro (EUR 80.000,-) zu bringen, ohne Ausgabe neuer Anteile, aber durch die Erhöhung des Nennwerts der bestehenden Anteile durch Bareinzahlung.

2. Festlegung des neuen Nennwerts pro Anteile auf je sechshundertvierzig Euro (EUR 640,-).

3. Abänderung von Artikel 5, erster Abschnitt, der Gesellschaftssatzung um den vorherigen angenommenen Beschlüssen Rechnung zu tragen;

4. Verschiedenes.

IV. Gemäß der Tagesordnung ersuchte der alleinige Anteilhaber alsdann, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um siebenundsechzig tausend fünfhundert Euro (EUR 67.500,-) um es von seinem augenblicklichen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR

12.500,-) auf achtzigtausend Euro (EUR 80.000,-) zu bringen, ohne Ausgabe neuer Anteile, aber durch die Erhöhung des Nennwerts der bestehenden Gesellschaftsanteile durch Bareinzahlung.

Der alleinige Gesellschafter gab an die oben erwähnte Kapitalerhöhung in Höhe siebenundsechzig tausend fünfhundert Euro (EUR 67.500,-), mittels Bareinlage voll eingezahlt zu haben.

Der Gesamtbetrag in Höhe von siebenundsechzig tausend fünfhundert Euro (EUR 67.500,-) stand fortan der Gesellschaft zur Verfügung. Ein Beweis hierfür wurde dem amtierenden Notar vorgelegt.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den neuen Nennwert pro Anteil auf sechshundertvierzig Euro (EUR 640,-) festzulegen.

Dritter Beschluss

Infolge der Erhöhung des Gesellschaftskapitals und als Konsequenz den vorangegangenen Beschlüssen, beschließt der Gesellschafter Artikel 5, erster Abschnitt, der Gesellschaftssatzung dementsprechend abzuändern, welcher von nun an wie folgt lauten wird:

Art. 5. (erster Abschnitt). „Das Gesellschaftskapital beträgt achtzigtausend Euro (EUR 80.000.-), eingeteilt in einhundert fünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von sechshundertvierzig Euro (EUR 640,-) pro Anteil, allesamt gezeichnet und voll eingezahlt.“

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausend dreihundert Euro (EUR 1.300.-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Weiswampach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. HECK, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mars 2016. Relation: 1/LAC/2016/9254. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P.MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 29. März 2016.

Référence de publication: 2016085602/71.

(160052771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

WFS Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.064.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

WFS Midco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197062;

duly represented by Mr. Luís Marques Guilherme, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party is the sole member (the “Sole Member”) of the company WFS Holding I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197064 (the “Company”), incorporated by a deed received by the undersigned notary, on May 13, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 22, 2015, number 1816, page 87146, which articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary on December 30, 2015, not yet published.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as the Sole Member of the Company:

First resolution

The Sole Member resolves that all the corporate units in the Company will henceforth be designated in the English version of the articles of association as “Shares”.

Second resolution

The Sole Member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million seven hundred thirty-two thousand six hundred seventy-six Euros (EUR 14,732,676) so as to bring it from its present amount of nineteen million one hundred twelve thousand three hundred ninety-seven Euros and fifty-three Euro Cents (EUR 19,112,397.53) represented by one billion nine hundred eleven million two hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty-three (1,911,239,753) shares each with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), to an amount of thirty-three million eight hundred forty-five thousand seventy-three Euros and fifty-three Euro Cents (EUR 33,845,073.53) represented by three billion three hundred eighty-four million five hundred seven thousand three hundred fifty-three (3,384,507,353) shares each with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01).

Third resolution

The Sole Member resolves to issue one billion four hundred seventy-three million two hundred sixty seven thousand six hundred (1,473,267,600) shares with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

Then appears Mr. Luís Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the Sole Member, above identified, acting by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe, in the name and on behalf of the Sole Member, to one billion, four hundred seventy-three million two hundred sixty seven thousand six hundred (1,473,267,600) newly issued shares having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting in a portion of a claim held by the Sole Member against the Company, amounting to fourteen million seven hundred thirty-two thousand six hundred seventy-six Euros (EUR 14,732,676) (the “Contribution”),

It results from a valuation report (the “Report”) issued by the management of the Company dated March 15th, 2016 that the value of the Contribution may be set at least at fourteen million seven hundred thirty-two thousand six hundred seventy-six Euros (EUR 14,732,676).

A copy of the Report, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Having acknowledged the above described Contribution, the Sole Member, represented as stated above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and confirmed the validity of the subscription and payment of the newly issued shares.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-three million eight hundred forty-five thousand seventy-three Euros and fifty-three Euro Cents (EUR 33,845,073.53) represented by three billion three hundred eighty-four million five hundred seven thousand, three hundred fifty-three (3,384,507,353) shares with a par value of one Cent of Euro (EUR 0.01) each.”

Fifth resolution

The Sole Member resolved to authorize any manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions, namely to create and/or amend the relevant shareholders’ register referring to the shares issued and outstanding, representing the entire share capital of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately five thousand five hundred Euros (EUR 5,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Ci-après la traduction française de l’Assemblée Générale Extraordinaire

L’an deux mille seize, le seize mars.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

WFS Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197062;

dûment représentée par Monsieur Luís Marques Guilherme, juriste, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société WFS Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197064 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 juillet 2015, sous le numéro 1816, page 87146 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 30 décembre 2015, pas encore publié.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique décide que désormais toutes les parts sociales dans la Société seront, dans la version anglaise des statuts, désignées comme «Shares».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions sept cent trente-deux mille six cent soixante-seize Euros (EUR 14.732.676) pour l'amener de son montant actuel de dix-neuf millions cent douze mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros et cinquante-trois centimes d'Euros (EUR 19.112.397,53) représenté par un milliard neuf cent onze millions deux cent trente-neuf mille sept cent cinquante-trois (1.911.239.753) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, au montant de trente-trois millions huit cent quarante-cinq mille soixante-treize Euros et cinquante-trois centimes d'Euros (EUR 33.845.073,53) représenté par trois milliards trois cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent sept mille trois cent cinquante-trois (3.384.507.353) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre un milliard quatre cent soixante-treize millions deux cent soixante-sept mille six cents (1.473.267.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et paiement

Apparaît maintenant Monsieur Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par l'Associé Unique, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à un milliard quatre cent soixante-treize millions deux cent soixante-sept mille six cents (1.473.267.600) nouvelles parts sociales, émises dans le capital social de la Société en contrepartie d'un apport en nature, consistant en une partie d'une créance, détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de quatorze millions sept cent trente-deux mille six cent soixante-seize Euros (EUR 14.732.676) (l'«Apport»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation (le «Rapport») émis par l'organe de gestion de la Société du 15 mars 2016, que la valeur de l'Apport est au moins égal à quatorze millions sept cent trente-deux mille six cent soixante-seize Euros (EUR 14.732.676).

Le Rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Ayant reconnu l'Apport décrit ci-dessus, l'Associé Unique, représenté comme ci-avant, donne expressément son accord sur la description de l'Apport, son évaluation et confirme la validité de la souscription et du paiement des parts sociales émises.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société et en conséquence de le remplacer par le texte qui suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-trois millions huit cent quarante-cinq mille soixante treize Euros et cinquante-trois centimes d'Euros (EUR 33.845.073,53) représenté par trois milliards trois cent quatre-vingt-quatre millions

cinq cent sept mille trois cent cinquante-trois (3.384.507.353) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions, notamment la création et/ou la modification du registre des Associés détenteurs des parts sociales émises représentant le capital social de la Société.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille cinq cents Euros (EUR 5.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 mars 2016. 2LAC/2016/6213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016085600/151.

(160052483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

BlueJay Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 537.104.809,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 197.521.

In the year two thousand and sixteen (2016), on the twenty-ninth (29th) day of January,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of BlueJay Lux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 197521 (the Company).

The Company was incorporated on 4 June 2015 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 2027 on 10 August 2015. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 31 December 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Official Gazette.

THERE APPEARED:

483 Bay Street Holdings LP, a limited partnership organized and existing under the laws of the Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, and registered with the Bermuda Registrar of Companies under registration number 50889 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the 19,000 ordinary shares of the Company, 168,100 class A shares of the Company, 168,100 class B shares of the Company, 168,100 class C shares of the Company, 168,100 class D shares of the Company, 168,100 class E shares of the Company, 168,100 class F shares of the Company, 168,100 class G shares of the Company, 168,100 class H shares of the

Company, 168,100 class I shares of the Company, 168,100 class J shares of the Company and 471,980,002 series 1 mandatory redeemable preferred shares of the Company, all with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD1) each, representing the entire share capital of the Company amounting to four hundred seventy-three million six hundred eighty thousand and two Canadian dollars (CAD473,680,002), are present or duly and validly represented, so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items outlined in paragraph II below;

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

(1) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of sixty-three million four hundred and twenty-four thousand eight hundred and seven Canadian dollars (CAD63,424,807) in order to bring it from its current amount of four hundred seventy-three million six hundred eighty thousand and two Canadian dollars (CAD473,680,002), up to a new amount of five hundred and thirty-seven million one hundred and four thousand eight hundred and nine Canadian dollars (CAD537,104,809), through the creation and issuance of 1 new class A share of the Company, 1 new class B share of the Company, 1 new class C share of the Company, 1 new class D share of the Company, 1 new class E share of the Company, 1 new class F share of the Company, 1 new class G share of the Company, 1 new class H share of the Company, 1 new class I share of the Company, 1 new class J share of the Company, 41,050,000 new series 1 mandatory redeemable preferred shares of the Company, and 22,374,797 new series 2 mandatory redeemable preferred shares of the Company, all with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each, representing an aggregate subscription price of seventy-two million five hundred and fifty thousand three hundred Canadian dollars (CAD72,550,300) out of which an amount of sixty-three million four hundred and twenty-four thousand eight hundred and seven Canadian dollars (CAD63,424,807) will be allocated to the share capital account of the Company (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit), and an amount of nine million one hundred and twenty-five thousand four hundred and ninety-three Canadian dollars (CAD9,125,493) will be allocated to the ordinary share premium account of the Company (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission), and which will be fully paid up by 483 Bay Street Holdings LP through the completion of (i) a contribution in cash in an aggregate amount of sixty-two million five hundred and fifty thousand three hundred Canadian dollars (CAD62,550,300) and (ii) a contribution in kind consisting in a receivable, held by 483 Bay Street Holdings LP to the benefit of the Company, representing an aggregate contribution value of ten million Canadian dollars (CAD10,000,000);

(2) Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolution adopted under item (1) above;

(3) Subsequent amendment of the fourth paragraph of article 19 of the articles of association of the Company;

(4) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and relating grant of power; and

(5) Miscellaneous.

III. that after due and careful consideration, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions on the twenty-ninth (29th) day of January two thousand and sixteen (2016), and that the same shall be deemed effective as of the thirty-first (31st) day of January two thousand and sixteen (2016).

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of sixty-three million four hundred and twenty-four thousand eight hundred and seven Canadian dollars (CAD63,424,807) in order to bring it from its current amount of four hundred seventy-three million six hundred eighty thousand and two Canadian dollars (CAD473,680,002), up to a new amount of five hundred and thirty-seven million one hundred and four thousand eight hundred and nine Canadian dollars (CAD537,104,809), through the creation and issuance of 1 new class A share of the Company, 1 new class B share of the Company, 1 new class C share of the Company, 1 new class D share of the Company, 1 new class E share of the Company, 1 new class F share of the Company, 1 new class G share of the Company, 1 new class H share of the Company, 1 new class I share of the Company, 1 new class J share of the Company, 41,050,000 new series 1 mandatory redeemable preferred shares of the Company, and 22,374,797 new series 2 mandatory redeemable preferred shares of the Company, all with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby declares to subscribe for and expressly subscribes for the New Shares, representing an aggregate subscription price of seventy-two million five hundred and fifty thousand three hundred Canadian dollars (CAD72,550,300) (the Subscription Price), all of which will be entirely paid up through the following contributions:

(a) a contribution in cash by the Sole Shareholder to the Company of an aggregate amount of sixty-two million five hundred and fifty thousand three hundred Canadian dollars (CAD62,550,300) (the First Contribution); and

(b) a contribution in kind by the Sole Shareholder to the Company consisting in a receivable in an aggregate amount of ten million Canadian dollars (CAD10,000,000) against Fidelity Clearing Canada ULC (the Contributed Asset), having an aggregate contribution value of ten million Canadian dollars (CAD10,000,000) (the Second Contribution, and together with the First Contribution, the Contributions).

The First Contribution and the Second Contribution represent an aggregate amount of seventy-two million five hundred and fifty thousand three hundred Canadian dollars (CAD72,550,300) (the Contribution Value).

The aggregate contribution value and free transferability of the Contributed Asset contributed by the Sole Shareholder is supported by a contribution agreement (the Contribution Agreement), which confirm inter alia that the aggregate contribution value of the Contributed Asset amounts to ten million Canadian dollars (CAD10,000,000), and that the legal and beneficial ownership of the Contributed Asset, with full title guarantee, may be freely transferred by the Sole Shareholder to the benefit of the Company, as such Contribution Agreement has been shown to the Company.

The amount of sixty-two million five hundred and fifty thousand three hundred Canadian dollars (CAD62,550,300) corresponding to the First Contribution which will be used for the purpose of increasing the share capital of the Company is at the free disposal of the Company, as it has been certified to the undersigned notary according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect (the Blocking Certificate).

On the basis of the Contribution Agreement and of the Blocking Certificate, the undersigned notary witnesses the full payment of the subscription amount in relation to the issuance of the New Shares, so that the same are therefore fully paid-up further to the completion of the Contributions.

The Sole Shareholder therefore expressly resolves to issue and hereby issues to itself the New Shares, in its capacity as sole shareholder of the Company and sole subscriber for the New Shares.

The Sole Shareholder further resolves that (i) a portion of the Subscription Price in an amount of sixty-three million four hundred and twenty-four thousand eight hundred and seven Canadian dollars (CAD63,424,807) will be allocated to the share capital account of the Company (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit), (ii) a portion of the Subscription Price in an amount of nine million one hundred and twenty-five thousand four hundred and ninety-three Canadian dollars (CAD9,125,493) will be allocated to the ordinary share premium account of the Company (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

All the New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder to the Company.

The Sole Shareholder acknowledges that, as the result of the foregoing, the share capital of the Company is now set at five hundred and thirty-seven million one hundred and four thousand eight hundred and nine Canadian dollars (CAD537,104,809) and is represented by 19,000 ordinary shares of the Company, 168,101 class A shares of the Company, 168,101 class B shares of the Company, 168,101 class C shares of the Company, 168,101 class D shares of the Company, 168,101 class E shares of the Company, 168,101 class F shares of the Company, 168,101 class G shares of the Company, 168,101 class H shares of the Company, 168,101 class I shares of the Company, 168,101 class J shares of the Company, and 513,030,002 series 1 mandatory redeemable preferred shares of the Company, and 22,374,797 series 2 mandatory redeemable preferred shares of the Company, all with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each, all of which are entirely held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which will now read as follows:

“ **6.1 Outstanding share capital.** The share capital of the Company is set at five hundred and thirty-seven million one hundred and four thousand eight hundred and nine Canadian dollars (CAD537,104,809), represented by:

- 19,000 ordinary shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Initial Ordinary Shares);
- 168,101 class A shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class A Shares);
- 168,101 class B shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class B Shares);
- 168,101 class C shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class C Shares);
- 168,101 class D shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class D Shares);
- 168,101 class E shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class E Shares);
- 168,101 class F shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class F Shares);
- 168,101 class G shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class G Shares);
- 168,101 class H shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class H Shares);
- 168,101 class I shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class I Shares);
- 168,101 class J shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Class J Shares);
- 513,030,002 series 1 mandatory redeemable preferred shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Series 1 MRPS); and

- 22,374,797 series 2 mandatory redeemable preferred shares of the Company, with a nominal value of one Canadian dollar (CAD1) each (the Series 2 MRPS).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall be collectively referred to as the Alphabet Shares.

The Initial Ordinary Shares and the Alphabet Shares shall be collectively referred to as the Ordinary Shares.

The Ordinary Shares, the Series 1 MRPS and the Series 2 MRPS shall be collectively referred to as the Shares.

The Company may create additional series of mandatory redeemable preferred shares with those rights attaching to them as described in these Articles.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the fourth paragraph of article 19 of the articles of association of the Company, which will now read as follows:

“For every financial year of the Company, a cumulative preferred distributable amount, of 3.36% a year with respect to the Series 1 MRPS, and of 0.5% a year with respect to the Series 2 MRPS, shall accrue on the MRPS on a daily basis (calculated on the basis of three hundred sixty (360) days per year) computed on the par value of the MRPS and MRPS Premium Account until the MRPS’ redemption (the Preferred Distributable Amount). To the extent the Company has sufficient Distributable Amount available, the Preferred Distributable Amount will, subject to mandatory provisions of Luxembourg law, be declared for each financial year. In the case that the Preferred Distributable Amount is not declared (due to a lack of Distributable Amount or otherwise) for any given financial year, such Preferred Distributable Amount shall be cumulated and may be distributed to the holder(s) of MRPS at any time until the redemption of the MRPS, to the extent that there is sufficient Distributable Amount to distribute, and shall be added to the amount to be paid during subsequent financial years, subject to the limitations of this Article 19 and the Law, without prejudice to the other rights reserved to the MRPS in such hypothesis. The entitlement to the Preferred Distributable Amount is not limited in time.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by any lawyer or employee, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by any lawyer or employee, to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares by the Company to the Sole Shareholder, as outlined above, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille seize (2016), le vingt-neuvième (29^{ème}) jour du mois de janvier,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l’associé unique de BlueJay Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d’immatriculation B 197521 (la Société).

La Société a été constituée le 4 juin 2015 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui a été publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) numéro 2027 le 10 août 2015. Les statuts de la Société ont été modifiés

pour la dernière fois le 31 décembre 2015 suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg, qui n'a pas été encore publié au Journal Officiel.

A COMPARU:

483 Bay Street Holdings LP, un limited partnership, constituée et existant conformément aux lois des Bermudes, ayant son siège social sis Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, et immatriculé auprès du registre des sociétés des Bermudes sous le numéro d'immatriculation 50889 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est sise Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte pour être soumis avec ledit acte aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. toutes les 19.000 parts sociales ordinaires de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie A de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie B de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie C de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie D de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie E de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie F de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie G de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie H de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie I de la Société, 168.100 parts sociales de catégorie J de la Société, et 471.980.002 parts sociales privilégiées de série 1 obligatoirement rachetables de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (1 CAD) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à quatre cent soixante-treize millions six cent quatre-vingt mille deux dollars canadiens (473.680.002 CAD) sont présentes ou dûment et valablement représentées de telle sorte que l'Associé Unique peut valablement décider de tous les points figurant au paragraphe II ci-dessous;

II. l'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de soixante-trois millions quatre cent vingt-quatre mille huit cent sept dollars canadiens (63.424.807 CAD) à l'effet de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-treize millions six cent quatre-vingt mille deux dollars canadiens (473.680.002 CAD), à un nouveau montant de cinq cent trente-sept millions cent quatre mille huit cent neuf dollars canadiens (537.104.809 CAD), par la création et de l'émission de 1 nouvelle part sociale de catégorie A de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie B de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie C de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie D de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie E de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie F de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie G de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie H de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie I de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie J de la Société, 41.050.000 nouvelles parts sociales privilégiées de série 1 obligatoirement rachetables de la Société et 22.374.797 nouvelles parts sociales privilégiées de série 2 obligatoirement rachetables de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (1 CAD) chacune, représentant un prix de souscription total de soixante-douze millions cinq cent cinquante mille trois cents dollars canadiens (72.550.300 CAD), duquel un montant de soixante-trois millions quatre cent vingt-quatre mille huit cent sept dollars canadiens (63.424.807 CAD) sera alloué au compte capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) et un montant de neuf millions cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize dollars canadiens (9.125.493 CAD) sera alloué au compte prime d'émission des parts ordinaires de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission) et qui seront entièrement payées par 483 Bay Street Holdings LP par l'accomplissement de (i) un apport en numéraire ayant une valeur totale de soixante-deux millions cinq cent cinquante mille trois cents dollars canadiens (62.550.300 CAD) et (ii) un apport en nature consistant en une créance, détenue par 483 Bay Street Holdings LP au bénéfice de la Société, représentant une valeur totale d'apport de dix millions dollars canadiens (10.000.000 CAD);

(2) Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société à l'effet de refléter la résolution adoptée au point (1) ci-dessus;

(3) Modification subséquente du quatrième paragraphe l'article 19 des statuts de la Société;

(4) Modification du registre des parts sociales de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus et octroi des pouvoirs y relatifs; et

(5) Divers.

III. après avoir dûment considéré ce qui précède, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes le vingt-neuvième (29^{ème}) jour du mois de janvier de l'an deux mille seize (2016), lesquelles seront considérées comme portant effet à compte du trente-et-unième (31^{ème}) jour du mois de janvier de l'an deux mille seize (2016):

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de soixante-trois millions quatre cent vingt-quatre mille huit cent sept dollars canadiens (63.424.807 CAD) à l'effet de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-treize millions six cent quatre-vingt mille deux dollars canadiens (473.680.002 CAD), à un nouveau

montant de cinq cent trente-sept millions cent quatre mille huit cent neuf dollars canadiens (537.104.809 CAD), par la création et l'émission de 1 nouvelle part sociale de catégorie A de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie B de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie C de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie D de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie E de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie F de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie G de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie H de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie I de la Société, 1 nouvelle part sociale de catégorie J de la Société, 41.050.000 nouvelles parts sociales privilégiées de série 1 obligatoirement rachetables de la Société et 22.374.797 nouvelles parts sociales privilégiées de série 2 obligatoirement rachetables de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (1 CAD) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à et expressément souscrit aux Nouvelles Parts Sociales, représentant un prix total de souscription de soixante-douze millions cinq cent cinquante mille trois cents dollars canadiens (72.550.300 CAD) (le Prix de Souscription), et qui sera entièrement payé par le biais des apports suivants:

(a) un apport en numéraire par l'Associé Unique à la Société ayant une valeur totale de soixante-deux millions cinq cent cinquante mille trois cents dollars canadiens (62.550.300 CAD) (le Premier Apport); et

(b) un apport en nature par l'Associé Unique à la Société consistant en une créance d'un montant total de dix millions dollars canadiens (10.000.000 CAD) contre Fidelity Clearing Canada ULC (l'Actif Apporté), ayant une valeur d'apport totale de dix millions dollars canadiens (10.000.000 CAD) (le Second Apport, et ensemble avec le Premier Apport, les Apports).

Le Premier Apport et le Second Apport représentent une valeur d'apport totale de soixante-douze millions cinq cent cinquante mille trois cents dollars canadiens (72.550.300 CAD) (la Valeur d'Apport).

La valeur totale d'apport et la libre cessibilité de l'Actif Apporté apporté par l'Associé Unique sont attestées par un contrat d'apport (le Contrat d'Apport), qui confirme inter alia que la valeur totale d'apport de l'Actif Apporté s'élève à dix millions dollars canadiens (10.000.000 CAD), et que la pleine propriété de l'Actif Apporté peut être librement transférée par l'Associé Unique au bénéfice de la Société, tel que ce Contrat d'Apport a été présenté à la Société.

Le montant de soixante-deux millions cinq cent cinquante mille trois cents dollars canadiens (62.550.300 CAD) correspondant au Premier Apport qui sera utilisé afin d'augmenter le capital social de la Société est à la libre disposition de la Société, comme il l'a été certifié au notaire soussigné conformément aux termes du certificat de blocage émis par la banque de la Société en ce sens (le Certificat de Blocage).

Sur la base du Contrat d'Apport et du Certificat de Blocage, le notaire instrumentant constate que le prix de souscription a été payé en totalité relativement à l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de telle sorte que ces dernières sont entièrement libérées après la réalisation de l'Apport.

L'Associé Unique décide donc expressément d'émettre et ainsi émet à lui-même les Nouvelles Parts Sociales, dans sa capacité d'associé unique de la Société et de souscripteur unique des Nouvelles Parts Sociales.

L'Associé Unique décide également que (i) une portion du Prix de Souscription pour un montant de soixante-trois millions quatre cent vingt-quatre mille huit cent sept dollars canadiens (63.424.807 CAD) sera alloué au compte capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) et (ii) une portion du Prix de Souscription pour un montant de neuf millions cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize dollars canadiens (9.125.493 CAD) sera alloué au compte prime d'émission des parts ordinaires de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement payées par l'Associé Unique à la Société.

L'Associé Unique reconnaît qu'en conséquence de ce qui précède le capital social de la Société est maintenant fixé à cinq cent trente-sept millions cent quatre mille huit cent neuf dollars canadiens (537.104.809 CAD) et est représenté par 19.000 nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie A de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie B de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie C de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie D de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie E de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie F de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie G de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie H de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie I de la Société, 168.101 parts sociales de catégorie J de la Société, 513.030.002 parts sociales privilégiées de série 1 obligatoirement rachetables de la Société et, 22.374.797 parts sociales privilégiées de série 2 obligatoirement rachetables de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (1 CAD) chacune, toutes entièrement détenues par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **6.1 Montant du capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent trente-sept millions cent quatre mille huit cent neuf dollars canadiens (537.104.809 CAD), représenté par:

- 19.000 parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Ordinaires Initiales);

- 168.101 parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie A);
- 168.101 parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie B);
- 168.101 parts sociales de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie C);
- 168.101 parts sociales de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie D);
- 168.101 parts sociales de catégorie E de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie E);
- 168.101 parts sociales de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie F);
- 168.101 parts sociales de catégorie G de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie G);
- 168.101 parts sociales de catégorie H de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie H);
- 168.101 parts sociales de catégorie I de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie I);
- 168.101 parts sociales de catégorie I de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les Parts Sociales de Catégorie J);
- 513.030.002 parts sociales privilégiées de série 1 obligatoirement rachetables de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les PPOR 1); et
- 22.374.797 parts sociales privilégiées de série 2 obligatoirement rachetables de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar Canadien (1 CAD) chacune (les PPOR 2).

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, et les Parts Sociales de Catégorie J sont désignées ensemble les Parts Alphabètes.

Les Parts Sociales Initiales et les Parts Sociales Alphabètes sont désignées ensemble les Parts Ordinaires.

Les Parts Sociales Ordinaires, les PPOR 1 et les PPOR 2 sont désignées ensemble les Parts Sociales.

La Société peut créer des séries additionnelles de parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables avec des droits attachés à ceux-ci tel que décrit dans ces Statuts.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 19 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Pour chaque exercice financier de la Société, un montant distribuable préférentiel cumulatif et recouvrable, correspondant à 3,36% par an s'agissant des PPOR de Série 1, et de 0.5% par an s'agissant des PPOR de Série 2, s'accumulera sur les PPOR quotidiennement (calculé sur une base de trois cent soixante (360) jours par an) calculé sur la base du pair comptable des PPOR et du Compte de Prime d'Emission des PPOR attaché aux PPOR jusqu'au rachat du PPOR (le Montant Distribuable Préférentiel). Dans la mesure où la Société dispose d'un Montant Distribuable suffisant disponible, le Montant Distribuable Préférentiel peut être déclaré pour chaque exercice financier. Dans le cas où le Montant Distribuable Préférentiel n'est pas déclaré (en raison de l'absence de Montant Distribuable ou pour toute autre raison) pour tout exercice financier, ledit Montant Distribuable Préférentiel devra être cumulé et pourra être recouvré par les détenteur(s) de PPOR à tout moment jusqu'au rachat des PPOR, sous réserve qu'il existe un Montant Distribuable suffisant à distribuer, et viendra s'ajouter au montant devant être payé durant les années financières ultérieures, sous réserve des limites fixées à l'article 19 des Statuts et des Lois, sans préjudice de tous autres droits réservés aux PPOR dans pareille hypothèse. Le recouvrement du Montant Distribuable Préférentiel n'est pas limité dans le temps.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et/ou Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, elle-même représentée par tout avocat ou employé, chacun d'eux agissant individuellement, avec tous pouvoirs de substitution sous leur seule signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre des parts sociales de la Société, y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre, des changements mentionnées dans les résolutions ci-dessus.

L'Associé Unique décide en outre de donner pouvoir et autorité à Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, elle-même représentée par tout avocat ou employé, afin d'accomplir toutes les formalités en rapport avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société à l'Associé Unique, telle que

décrite ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à la publication au Journal Officiel et plus généralement, afin d'accomplir toutes les formalités qui pourraient être requises, nécessaires ou simplement utiles en lien avec et pour les besoins de la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle Anglais, certifie qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de l'Associé Unique et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de cet acte notarié.

Cet acte notarié, ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016079928/389.

(160045934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Bardon S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 204.963.

Extrait de l'acte constitutif du 21 mars 2016

Bardon GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Commandité),

A signé, le 21 mars 2016, l'acte constitutif (le Contrat) d'une société en commandite simple (la Société) dont est extrait ce qui suit:

1. Forme et Dénomination. La dénomination de la société en commandite simple est Bardon S.C.S. régie par le présent Contrat et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre participer à l'acquisition et à la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types d'instruments de dette. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de tout type de titres de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de tout autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut entreprendre d'activités réglementées du secteur financier sans en avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques, les moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toute les transactions liées à des biens immeubles ou meubles qui, directement ou indirectement, se rapportent à ou favorisent son objet social.

4. Durée. La Société est constituée à la date du Contrat et pour une durée indéterminée.

5. Responsabilité des Associés Commandités de la Société. L'Associé Commandité est responsable personnellement, indéfiniment et solidairement avec la Société des engagements que les actifs de la Société ne peuvent pas couvrir.

6. Gestion de la Société. La Société est gérée par un gérant nommé par l'Associé Commandité (le Gérant) qui fixe la durée de son mandat. Le Gérant peut être un Associé ou un tiers.

En l'absence de nomination d'un Gérant, tous les pouvoirs seront exercés par l'Associé Commandité.

7. Autorité du gérant / des Associés Commandités. Le Gérant dispose de pleins pouvoirs afin d'exécuter tous les actes de gestion et de disposition des intérêts de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou le Contrat aux Associés et dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver au nom de la Société tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

L'Associé Commandité peut décider de toute modification du Contrat dans la mesure où cela n'affecte pas de manière négative et importante les droits des associés.

8. Représentation. La Société sera engagée par la signature unique du Gérant ou par la signature unique de toute personne à qui des pouvoirs de signature au nom de la Société ont été valablement délégués par le Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bardon S.C.S.

Référence de publication: 2016085123/54.

(160052609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Hydro Energy 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.660.000,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 160.998.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of March,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

HgCapital RPP2 Nominees Limited, a limited company governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom, registered with the Companies House under number 9092946 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Mélody Brunot, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Hydro Energy 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of nine million six hundred sixty thousand euro (EUR 9,660,000.-), with registered office at 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, dated 9 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1818 of 9 August 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160998 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Marc Loesch dated 25 September 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3270 of 4 December 2015.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend the financial year of the Company so that it will forthwith start on the first (1st) day of January and end on the thirty-first (31st) day of December of each year, and to close the current financial year on the thirty-first (31st) day of December 2015.

2. To amend article 26 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above amendment.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it will forthwith start on the first (1st) day of January and end on the thirty-first (31st) day of December of each year.

The Shareholder further resolved that the current financial year, which has started on the first (1st) day of June 2015, shall end on the thirty-first (31st) day of December 2015 and that the financial year following such amendment shall begin on the first (1st) day of January 2016 and will end on the thirty-first (31st) day of December 2016.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 26 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the financial year.

As a consequence of the above, article 26 shall from now on read as follows:

“ **Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his/her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le seizième jour du mois de mars,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

HgCapital RPP2 Nominees Limited, une limited company régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP London, Royaume-Uni, immatriculée à la Companies House sous le numéro 9092946 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Mélody Brunot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Hydro Energy 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de neuf millions six cent soixante mille euros (EUR 9.660.000,-), dont le siège social est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch en date du 9 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1818 du 9 août 2011, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160998 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Marc Loesch en date du 25 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3270 du 4 décembre 2015.

L'Associé, représenté comme ci-dessus indiqué, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'exercice social de la Société de sorte qu'il commencera le premier (1^{er}) jour de janvier et se terminera le trente et unième (31^{ème}) jour de décembre de chaque année et clôture de l'exercice financier en cours le trente et unième (31^{ème}) jour de décembre 2015.

2 Modification de l'article 26 des statuts de la Société, afin de prendre en compte la modification ci-dessus.
a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commencera le premier (1^{er}) jour de janvier et se terminera le trente et unième (31^{ème}) jour de décembre de chaque année.

L'Associé a de plus décidé que l'exercice financier en cours, qui a commencé au premier (1^{er}) jour de juin 2015 se termine le trente et unième (31^{ème}) jour de décembre 2015 et que l'exercice financier suivant cette modification débutera le premier (1^{er}) jour de janvier 2016 et se terminera le trente et unième (31^{ème}) jour de décembre 2016.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 26 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'exercice social.
En conséquence de ce qui précède, l'article 26 sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. BRUNOT, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9080. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016085291/108.

(160052761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Roseman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 85.001.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juin 2016* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire ;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109851/10/20.

Edmond de Rothschild (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 19.194.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, la démission de Monsieur Jean-Marc THOMAS à la date du 21 mars 2016, avec effet immédiat, en tant que membre du Comité de direction (Directeur Risques et Compliance) de la société Edmond de Rothschild (Europe).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016087632/14.

(160055331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Financière Asturias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 85.700.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIREqui se tiendra le *13 juin 2016* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire ;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
7. nomination éventuelle d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016109852/10/20.

D-VB Finapa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.778.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIREqui se tiendra le *13 juin 2016* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire ;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016112164/10/19.

Tschingel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.236.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIREqui se tiendra le *14 juin 2016* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire ;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
7. nomination éventuelle d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;

8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016112167/10/20.

Fortinvest Investments Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.991.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 juin 2016* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. ratification de la cooptation de deux Administrateurs et décharge accordée aux l'Administrateurs démissionnaires ;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016112168/10/19.

Vaolu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.657.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juin 2016* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2016 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2016 ;
3. affectation des résultats au 31 mars 2016 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire ;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
7. nomination éventuelle d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016112172/10/20.

Avalan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 170.627.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 juin 2016* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;

5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. nomination éventuelle d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016113281/10/19.

Allianz Global Investors Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.659.

Hiermit wird mitgeteilt, dass die

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Anteilhaber der Allianz Global Investors Fund II (SICAV) am *14. Juni 2016* um 11:15 Uhr MESZ am Gesellschaftssitz 6A, route de Trèves in 2633 Senningerberg, Luxemburg, stattfinden wird, um die folgenden Tagesordnungspunkte zu erörtern und darüber abzustimmen:

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrats und der Abschlussprüfer sowie Verabschiedung des Jahresabschlusses und der Verwendung der Erträge (ggf.) für das Geschäftsjahr bis 31. Dezember 2015.
2. Entlastung des Verwaltungsrats von seiner Verantwortung für alle Maßnahmen, die im Rahmen seines Mandates während des Geschäftsjahres bis 31. Dezember 2015 ergriffen wurden.
3. Wiederwahl von Herrn Mathias Müller sowie Herrn Markus Breidbach als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung.
4. Ko-Optierung von Herrn Sven Schäfer als Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Jahreshauptversammlung.
5. Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg, zum Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung.
6. Beschluss über sonstige Angelegenheiten, die ordnungsgemäß auf der Versammlung vorgebracht werden.

Abstimmung :

Die Beschlüsse auf der Tagesordnung können ohne Quorum mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden. Das Quorum sowie die Mehrheitsverhältnisse im Verhältnis zu den ausstehenden Anteilen werden am 9. Juni 2016 per 24:00 Uhr MESZ ("Stichtag") bestimmt.

Abstimmungsregelung :

Zur Teilnahme und Stimmabgabe berechtigt sind die Anteilhaber, die eine Bestätigung ihrer Depotbank oder ihres Instituts vorlegen können, aus der die Anzahl der von ihnen am Stichtag gehaltenen Anteile hervorgeht und welche bis 18:00 Uhr MESZ am 10. Juni 2016 bei der Domizilstelle der Gesellschaft, der Allianz Global Investors GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, eingegangen sein muss.

Alle Anteilhaber, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung berechtigt sind, haben das Recht, einen Vertreter zu bestimmen, der an ihrer Stelle abstimmen darf. Um gültig zu sein, muss die Stimmrechtsvollmacht vollständig ausgefüllt und handschriftlich durch den Auftragserteilenden oder dessen Anwalt oder, falls der Auftragserteilende eine Gesellschaft ist, mit dem Firmensiegel oder handschriftlich durch einen Bevollmächtigten unterzeichnet werden und an die Domizilstelle der Gesellschaft unter Allianz Global Investors GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg geschickt werden, so dass sie bis am 10. Juni 2016 um 18:00 Uhr MESZ in Luxemburg eingetroffen ist.

Eine zum Stellvertreter ernannte Person muss kein Anteilhaber der Gesellschaft sein. Durch die Ernennung eines Stellvertreters ist ein Anteilhaber nicht von der Teilnahme an der Versammlung ausgeschlossen.

Sollten Sie weitere Rückfragen haben, konsultieren Sie bitte Ihren Finanzberater, die Verwaltungsgesellschaft oder eine der im Verkaufsprospekt vom 23. Juli 2015 ausgewiesenen Informationsstellen.

Sollten Sie Ihren Wohnsitz in der Bundesrepublik Deutschland haben, wenden Sie sich bitte an die Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstraße 42-44, 60323 Frankfurt am Main, E-Mail: info@allianzgi.com als Informationsstelle für Anleger in der Bundesrepublik Deutschland.

Exemplare des zum 23. Juli 2015 aktualisierten Verkaufsprospekts sind am Sitz der Gesellschaft, bei der Verwaltungsgesellschaft, den Vertriebsgesellschaften und den Informationsstellen der Gesellschaft in jedem Rechtsgebiet, in dem die Gesellschaft zum öffentlichen Vertrieb zugelassen ist, während der üblichen Geschäftszeiten einsehbar bzw. auf Anfrage kostenlos erhältlich.

Eine aktuelle Aufstellung der bzgl. dieser Versammlung relevanten Wertpapier-Kennnummern kann tagesaktuell online unter www.allianzgi.lu/AGIFII abgerufen werden.

Abstimmungsformulare können unter Product-Domiciliation@allianzgi.com angefordert werden.

Senningerberg, Mai 2016

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2016114094/755/53.

Costa dei Fiori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 39.245.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *13 juin 2016* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016114103/506/16.

Locafer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 9.595.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 juin 2016* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016114107/534/15.

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016109528/10.

(160082559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.432.455,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 150.282.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of May.

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Rédange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy

of Luxembourg, having a share capital of EUR 94,990,833.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 150.282 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 17 December 2009, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueils des Sociétés et Associations dated 28 January 2010, number 186, page 8912 (the "Mémorial C"). The Articles have been amended for the last time on 26 June 2015 pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C dated 26 August 2015, number 2261, page 108496.

The meeting is presided by Sara Lecomte, private employee residing professionally in Redange sur Attert.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Virginie Pierru, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

I. The names of the Shareholders represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II. It appears from the attendance list, that ninety-four million nine hundred and ninety thousand eight hundred and thirty-three (94,990,833) shares are represented at this meeting, representing 100% of the share capital of the Company. The Shareholders declare having waived the convening formalities and requirements and being sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To decrease the issued share capital of the Company by an amount of eighteen million five hundred and fifty-eight thousand three hundred and seventy-eight Euros (EUR 18,558,378.-) so as to bring it from its current amount of ninety-four million nine hundred and ninety thousand eight hundred and thirty-three Euros (EUR 94,990,833.-) to seventy-six million four hundred and thirty-two thousand four hundred and fifty-five Euros (EUR 76,432,455.-) by the cancellation of six million one hundred and eighty-six thousand one hundred and twenty-six (6,186,126) class A shares, six million one hundred and eighty-six thousand one hundred and twenty-six (6,186,126) class B shares and six million one hundred and eighty-six thousand one hundred and twenty-six (6,186,126) class C shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) and held by Caisse de depot et placement du Québec, with (i) the amount of the share capital reduction to be paid to Caisse de depot et placement du Québec in kind, consisting in twelve million four hundred fifty-nine thousand six hundred thirty-one (12,459,631) shares in Spie SA (formerly known as Clayax Acquisition or Spie SAS), a société anonyme formed and existing under the laws of France, having its registered office at 10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy Pontoise, France, being registered with the Trade and Companies Register of Pontoise under number 532 712 825 and (ii) the amount of the share premium reimbursement attached to the cancelled shares of eighteen million seven hundred thirty-three thousand nine hundred sixty-six Euros and ninety-three cents (EUR 18,733,966.93) to be paid to Caisse de depot et placement du Québec in kind consisting in the shares in Spie SA. Following the capital decrease, Caisse de depot et placement du Québec shall cease to be a shareholder of the Company.

- Waiver by others shareholders (i.e. Axa S-Co Invest, Axa Co-Investment Fund III LP and CDR Bounce (Cayman) Partners L.P.) of their rights to participate in the share capital reduction pro rata to their holding of shares in the Company, pursuant to the right to equal treatment of shareholders.

2. To amend article 5.1 of the Articles to reflect the above decision.

3. To distribute, in connection with the abovementioned share cancellation and share premium reimbursement, the distributable reserves of the Company to Caisse de dépôt et placement du Québec for an amount of one hundred eighty-four million one hundred fifteen thousand two hundred ninety-seven Euros and ninety-four cents (EUR 184,115,297.94).

- Waiver by others shareholders (i.e. Axa S-Co Invest, Axa Co-Investment Fund III LP and CDR Bounce (Cayman) Partners L.P.) of their rights to participate in the payment out of distributable reserves pro rata to their holding of shares in the Company, pursuant to the right to equal treatment of shareholders and payment to Caisse de depot et placement du Québec.

4. Miscellaneous.

IV. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders decide to decrease the issued share capital of the Company by an amount of eighteen million five hundred and fifty-eight thousand three hundred and seventy-eight Euros (EUR 18,558,378.-) so as to bring it from its current amount of ninety-four million nine hundred and ninety thousand eight hundred and thirty-three Euros (EUR 94,990,833.-) to seventy-six million four hundred and thirty-two thousand four hundred and fifty-five Euros (EUR 76,432,455.-) by the cancellation of six million one hundred and eighty-six thousand one hundred and twenty-six (6,186,126) class A shares, six million one hundred and eighty-six thousand one hundred and twenty-six (6,186,126) class B shares and six million one hundred and eighty-six thousand one hundred and twenty-six (6,186,126) class C shares each having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) and held by Caisse de depot et placement du Québec, with (i) the amount of the share capital reduction

to be paid to Caisse de depot et placement du Québec in kind, consisting in twelve million four hundred fifty-nine thousand six hundred thirty-one (12,459,631) shares in Spie SA (formerly known as Clayax Acquisition or Spie SAS), a société anonyme formed and existing under the laws of France, having its registered office at 10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy Pontoise, France, being registered with the Trade and Companies Register of Pontoise under number 532 712 825, and (ii) the amount of the share premium reimbursement attached to the cancelled shares of eighteen million seven hundred thirty-three thousand nine hundred sixty-six Euros and ninety-three cents (EUR 18,733,966.93) to be paid to Caisse de depot et placement du Québec in kind consisting in the shares in Spie SA. As a result of the capital decrease, Caisse de depot et placement du Québec is no longer shareholder.

The other shareholders (i.e. Axa S-Co Invest, Axa Co-Investment Fund III LP and CDR Bounce (Cayman) Partners L.P.) decide to waive their rights to participate in the share capital reduction pro rata to their holding of shares in the Company, pursuant to the right to equal treatment of shareholders to the profit of the Caisse de depot et placement du Québec.

Second resolution

To reflect the above decision, the Shareholders decide to amend article 5.1 (share capital) of the Articles so that it reads as follows:

" 5. Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is fixed at seventy-six million four hundred and thirty-two thousand four hundred and fifty-five Euros (EUR 76,432,455.-) divided into:

5.1.1 twenty-five million four hundred and seventy-seven thousand four hundred and eighty-five (25,477,485) class A shares (the "Class A Shares");

5.1.2 twenty-five million four hundred and seventy-seven thousand four hundred and eighty-five (25,477,485) class B shares (the "Class B Shares");and

5.1.3 twenty-five million four hundred and seventy-seven thousand four hundred and eighty-five (25,477,485) class C shares (the "Class C Shares"), each having a par value of EUR 1.-, and the rights and obligations set out in these Articles. Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to C Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

Third resolution

The Shareholders resolve to, in connection with the abovementioned share cancellation and share premium reimbursement, distribute the distributable reserves of the Company to Caisse de depot et placement du Québec for an amount of one hundred eighty-four million one hundred fifteen thousand two hundred ninety-seven Euros and ninety-four cents (EUR 184,115,297.94).

The other shareholders (i.e. Axa S-Co Invest, Axa Co-Investment Fund III LP and CDR Bounce (Cayman) Partners L.P.) decide to waive their rights to participate in the payment out of distributable reserves pro rata to their holding of shares in the Company, pursuant to the right to equal treatment of shareholders to the profit of the Caisse de depot et placement du Québec.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois de mai,

Par-devant le soussigné, Maître Danielle KOLBACH, notaire résidant à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de "Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 94.990.833,- EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.282 (la "Société"), constituée par un acte notarié du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché

de Luxembourg, en date du 17 décembre 2009, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 janvier 2010, numéro 186, page 8912 (le "Mémorial C"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 juin 2015 par un acte du notaire Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C en date du 26 août 2015, numéro 2261, page 108496.

L'assemblée est présidée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert,

Le Président qui désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Virginie Pierru, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert.

I. Les noms des Associés représentés à l'assemblée, les procurations des Associés représentés et le nombre de leurs parts sociales figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence et ces procurations, sont signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, et resteront attachées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de la liste de présence que quatre-vingt-quatorze millions neuf cent quatre-vingt dix mille huit cent trente-trois (94.990.833) parts sociales sont représentées à cette assemblée, représentant 100% du capital social de la Société. Les Associés déclarent avoir renoncé aux formalités et exigences de convocation et être suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée à l'avance. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-huit millions cinq cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 18.558.378,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze millions neuf cent quatre-vingt dix mille huit cent trente-trois euros (94.990.833,- EUR) à soixante-seize millions quatre cent trente-deux mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 76.432.455,-) par l'annulation de six millions cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six (6,186,126) parts sociales de catégorie A, six millions cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six (6,186,126) parts sociales de catégorie B et de six millions cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six (6,186,126) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec, et (i) le montant de la réduction de capital sera payé à Caisse de dépôt et placement du Québec par un paiement en nature, consistant en douze millions quatre cent cinquante-neuf mille six cent trente et une (12.459.631) actions dans Spie SA (précédemment, Clayax Acquisition or Spie SAS), une société anonyme régie par les lois françaises, ayant son siège social au 10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy Pontoise, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 532 712 825 et (ii) le montant de la prime d'émission remboursée de dix-huit millions sept cent trente-trois mille neuf cent soixante-six euros et quatre-vingt-treize centimes (18.733.966,93 EUR) sera payé à Caisse de dépôt et placement du Québec en nature, consistant en actions dans Spie SA. A la suite de la réduction de capital, Caisse de dépôt et placement du Québec cessera d'être associé de la Société.

- Renonciation par les autres associés (Axa S-Co Invest LP, Axa Co-Investment Fund LP et CDR Bounce (Cayman) Partners L.P.) de leur droit à participer à la réduction de capital conformément au droit à l'égalité de traitement entre les associés.

2. Modifier l'article 5.1 des Statuts pour refléter la décision ci-dessus.

3. Distribuer, dans le cadre de l'annulation des parts sociales susmentionnées et remboursement de prime d'émission, les réserves distribuables de la Société à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour un montant de cent quatre-vingt-quatre millions cent quinze mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-quatorze centimes (184.115.297,94 EUR).

- Renonciation par les autres associés (Axa S-Co Invest LP, Axa Co-Investment Fund LP et CDR Bounce (Cayman) Partners L.P.) de leur droit à participer à la à la distribution des réserves distribuables conformément au droit à l'égalité de traitement entre les associés

4. Divers.

IV. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de réduire capital social de la Société d'un montant de dix-huit millions cinq cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 18.558.378,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze millions neuf cent quatre-vingt dix mille huit cent trente-trois euros (94.990.833,-EUR) à soixante-seize mille quatre cent trente-deux mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 76.432.455,-) par l'annulation de six million cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six (6,186,126) parts sociales de catégorie A, six million cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six (6,186,126) parts sociales de catégorie B et de six million cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six (6,186,126) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec, et (i) le montant de la réduction de capital sera payé à Caisse de dépôt et placement du Québec par un paiement en nature, consistant en douze millions quatre cent cinquante-neuf mille six cent trente et une (12.459.631) actions dans Spie SA (précédemment, Clayax Acquisition or Spie SAS), une société anonyme régie par les lois françaises,

ayant son siège social au 10, avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy Pontoise, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 532 712 825, et (ii) le montant de la prime d'émission remboursée de dix-huit millions sept cent trente-trois mille neuf cent soixante-six euros et quatre-vingt-treize centimes (18.733.966,93 EUR) sera payé à Caisse de dépôt et placement du Québec en nature, consistant en actions dans Spie SA. A la suite de la réduction de capital, Caisse de dépôt et placement du Québec cessera d'être associé de la Société.

Les autres associés (Axa S-Co Invest LP, Axa Co-Investment Fund LP et CDR Bounce (Cayman) Partners L.P.) décident de renoncer à leur droit à participer à la réduction de capital, conformément au droit à l'égalité de traitement des associés au profit exclusif de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Deuxième résolution

Afin de refléter la décision ci-dessus et la réorganisation du capital social de la Société, les Associés décide de modifier l'article 5.1 (capital social) des Statuts de façon à ce qu'il soit désormais lu comme suit:

" 5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-seize millions quatre cent trente-deux mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 76.432.455,-) représenté comme suit:

5.1.1 vingt-cinq millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq (25.477.485) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),

5.1.2 vingt-cinq millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq (25.477.485) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), et

5.1.3 vingt-cinq millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq (25.477.485) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),

avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts. Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque C sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales" et chacune comme une "Part Sociale".

Troisième résolution

Les Associés décident de distribuer, dans le cadre de l'annulation des parts sociales susmentionnées et remboursement de prime d'émission, un montant de cent quatre-vingt-quatre millions cent quinze mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-quatorze centimes (184.115.297,94 EUR) de la réserve distribuable.

Les autres associés (Axa S-Co Invest LP, Axa Co-Investment Fund LP et CDR Bounce (Cayman) Partners L.P.) décident de renoncer à leur droit à participer à la distribution de réserves distribuables, conformément au droit à l'égalité de traitement des associés au profit exclusif de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,-).

Dont acte, passé à Redange-sur-Attert, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 mai 2016. Relation: DAC/2016/7306. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016117748/233.

(160092326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Voba Fund, Fonds Commun de Placement.

The amended version of the management regulations with respect to the fund VOBA FUND as at 20 May 2016 has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La version modifiée du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement VOBA FUND au 20 mai 2016 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2016.

Generali Investments Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2016117881/13.

(160091615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Vision Foot, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, rue Gruus-Stroos.

R.C.S. Luxembourg B 164.895.

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des actionnaires de “VISION FOOT”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164.895, (la “Société”), constituée en date du 10 novembre 2011 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 16 du 3 janvier 2012,

et dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 31 mars 2014 suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1532 du 13 juin 2014.

L'Assemblée est présidée par Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie à L-9991 Weiswampach, 15, rue Gruus-Stroos et modification subséquente de l'article 4.1 des statuts;

2. Acceptation de la démission de l'administrateur unique, avec décharge;

3. Nomination de Monsieur Roger HENROTAY, administrateur de société, né à Vivegnis (Belgique), le 28 mai 1949, demeurant à L-9970 Leithum, 23, Duarrefstrooss, comme nouvel administrateur unique et détermination de la durée de son mandat;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie à L-9991 Weiswampach, 15, rue Gruus-Stroos, et de modifier subséquemment l'article 4 alinéa 1 des statuts des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.”

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission de l'administrateur unique de la Société Monsieur Fabrice LOUETTE et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Roger HENROTAY, administrateur de société, né à Vivegnis (Belgique), le 28 mai 1949, demeurant à L-9970 Leithum, 23, Duarrefstrooss, comme nouvel administrateur unique, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. GEORGES, J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 mars 2016. 2LAC/2016/6255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016085591/69.

(160052448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Magnificent Investments Société en Commandite Spéciale, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 204.578.

—
STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement («the Agreement») of Magnificent Investments Société en Commandite Spéciale (the 'Partnership') a special limited partnership, executed on 7 March 2016

1. Partners who are jointly and severally liable. Grupa Łapaj Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością, a limited liability company existing and incorporated under the laws of the Republic of Poland with its registered office located at ul. 1 Maja 25A, 57-350 Kudowa Zdrój, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register maintained by the District Court for the Wrocław-Fabryczna, VI Commercial Department of the National Court Register under the number 0000411594, hereinafter referred to as the „General Partner”

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Financial year.

2.1 Name:

The Partnership shall have the name: Magnificent Investments Société en Commandite Spéciale

2.2 Purpose:

2.2.1 The Partnership's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit as well as acquisition via regulated markets of stocks, shares, currencies, participation in trading on commodity exchanges and acquisition and disposal options for these markets. Nevertheless, the Partnership will not carry out, in any case, activities which fall in the scope of Luxembourg Financial Sector Professionals ('PSF') or which come under the supervision of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

2.2.2 The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Partnership, in which the partnership has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the payment of any money borrowed.

2.2.3 The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.2.4 The Partnership may take any action and perform operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

2.2.5 The Partnership may (a) engage in such other activities as the General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing and (b) engage in any lawful acts or activities not inconsistent with the foregoing.

2.2.6 The Partnership may receive donations in cash or in kind including from the Partners or third parties.

2.3 Registered Office:

The Partnership shall have its registered office at 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 Financial Year:

The financial year of the Partnership for the financial and Partnership accounting purposes shall be the calendar year starting from January 1st and ending on December 31st.

3. Designation of the manager and signatory powers.

3.1 The management, control and operation of and the determination of policy with respect to the Partnership and its investments and other activities shall be vested exclusively in the General Partner, which is hereby authorized and empowered on behalf and in the name of the Partnership and in its own name, if necessary or appropriate, but subject to the other provisions of this Agreement, to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that they may in their sole discretion deem necessary, advisable, convenient or incidental thereto. In particular the General Partner is exclusively authorized and empowered to subscribe for, acquire, transfer under any title, sell, redeem or otherwise dispose of any financial instruments, included but not limited to shares, partnership interests and bonds, as well as any other property rights held by the Partnerships.

3.2 All powers not expressly reserved to the Limited Partner by the Law or the Agreement fall within the competence of the General Partner, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Partnership.

3.3 The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, by the sole signature of any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner (s) in accordance with article 6.4. of the Agreement.

3.4 The General Partner shall obtain Limited Partners approval, given in writing according to article 7.3 below, to (i) taking out a loan on behalf of the Partnership (ii) issuing bonds or other debt securities by the Partnership; and (iii) undertaking any obligations exceeding the amount of 10.000 (say: ten thousand) EUR in a given accounting year.

3.5 The General Partner may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner (s).

4. Liability.

4.1 The General Partner will be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities that cannot be covered by the assets of the Partnership.

4.2 The General Partner shall not be liable to the Partnership or any (Limited) Partner, and each Limited Partner by accepting herein Agreement does release the General Partner, for any act or omission, including any mistake of fact or error in judgment, taken, suffered or made by the General Partner in good faith and in the belief that such act or omission is in or is not contrary to the best interests of the Partnership and is within the scope of authority granted to the General Partner in this Agreement.

5. **Date on which the Partnership commences and Date on which it ends.** The Partnership is formed for an unlimited period of time.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Extrait d'un contrat de société sous seing privé en date du 7 mars 2016 (les "Statuts") que la société en commandite spéciale Magnificent Investments Société en Commandite Spéciale (la "Société") a été constituée ce même jour.

1. Associés commandités tenus conjointement et solidairement responsables. Grupa Łapaj Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością, une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit polonais ayant son siège social sis au 1 Maja 25A, 57-350 Kudowa Zdrój, Pologne et inscrite au registre des entrepreneurs de la Cour du Registre tenu par le tribunal de district de Wrocław-Fabryczna, VI Département Commercial de la Cour Registre national sous le numéro 0000411594, décrit ci-après en tant que „Associé Commandité”.

2. Dénomination, Objet social, Siège social, Exercice social.

2.1 Nom:

La dénomination de la Société est: Magnificent Investments Société en Commandite Spéciale.

2.2 Objet social:

2.2.1 L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quelle société ou entité Luxembourgeoise ou étrangère et acquérir au travers de participations, de contributions, d'achats, d'options ou de toutes autres manières tous titres, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement de détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer, en tout ou en partie, pour telle contrepartie que la Société peut penser appropriée ainsi que l'acquisition, via des marchés réglementés, d'actions, parts sociales, devises, participations dans des transactions de matières premières et acquisitions et vente d'options pour ces marchés. Néanmoins, la Société n'exercera en aucune manière une activité de Professionnels du Secteur Financier ou qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

2.2.2 La Société peut également conclure, assister ou participer à toutes transactions financières, commerciales ou autres et accorder à toute société ou entité associée de n'importe quelle manière avec la Société, dans laquelle la Société a un intérêt financier ou autre, direct ou indirect, toute assistance, prêt, avance ou garantie ainsi qu'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et d'assurer le paiement de toute somme empruntée.

2.2.3 La Société peut utiliser toutes techniques, moyens légaux, et instruments pour gérer ses investissements efficacement et se protéger elle-même contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.2.4 La Société peut prendre toute action et effectuer toute opération qui est, directement ou indirectement, liée à son objet afin de faciliter la réalisation de cet objet.

2.2.5 La Société peut (a) s'engager dans d'autres activités considérées comme nécessaires, recommandables, appropriées ou accessoires et (b) s'engager dans tout acte légal ou activité non-incomptable avec ce qui précède.

2.2.6 La Société peut recevoir notamment de ses associés ou de parties tierces des contributions en numéraire ou en nature.

2.3 Siège Social:

La Société a son siège social au 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2.4 Exercice social:

L'exercice social de la Société sera l'année calendrier commençant le 1^{er} janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre de la même année.

3. Désignation des gérants et pouvoir de signature.

3.1 La gestion, le contrôle et le fonctionnement et la définition de la politique de la Société et de ses investissements et d'autres activités seront dévolus exclusivement à l'Associé Commandité, qui est autorisé et habilité pour le compte et au nom de la Société et en son nom propre, si nécessaire ou approprié, mais sous réserve des autres dispositions du présent accord, à procéder à n'importe quel et tous les objectifs de la Société et à effectuer tous les actes et conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il peut à sa seule discrétion juger nécessaires, souhaitables, pratiques ou accessoires. En particulier, l'Associé Commandité est exclusivement autorisé et habilité à souscrire, acquérir, transférer sous n'importe quel titre, vendre, racheter ou désinvestir autrement de tout instrument financier, incluant mais pas seulement des actions, des parts intérêts et des obligations ainsi que tout autre biens de propriété détenus par la Société.

3.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés commanditaires par la loi ou par le présent accord relèvent de la compétence de l'Associé Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

3.3 La Société sera engagée par la seule signature de l'Associé Commandité, ou en cas de pluralité des Associés Commandités, par la seule signature de n'importe quel Associé Commandité ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signer au nom de la Société a été valablement délégué par le /les Associé(s) Commandité(s) en accord avec l'article 6.4 du présent accord.

3.4 L'Associé Commandité devra obtenir l'accord, par écrit selon l'article 7.3 ci-dessus, du ou des Associé(s) Commanditaire(s) afin de (i) contracter un prêt au nom de la Société, (ii) émettre des obligations ou instruments de dettes; et (iii) contracter tout engagement excédant un montant de EUR 10 000 (dix mille euros) durant une année comptable.

3.5 L'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agent(s) ad hoc afin d'effectuer certaines tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de cet/ces agent(s), la durée de la période de représentation et de toute autre condition de l'accord. Le/les agent(s) ainsi désigné(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'/des Associé(s) Commandité(s).

4. Responsabilité.

4.1 L'Associé Commandité sera personnellement conjointement et solidairement responsable avec la Société pour tous les engagements qui ne pourraient être couverts par les actifs de la Société.

4.2 L'Associé Commandité ne sera pas responsable envers la Société ou envers tout Associé Commanditaire, et chaque Associé Commanditaire en donnant son accord sur le présent contrat libère l'Associé Commandité de toute responsabilité, pour tout acte ou omission, ce y compris tout erreur de fait ou erreur de jugement, commise, affectée ou prise par l'Associé Commandité de bonne foi et dans la mesure où tel acte ou omission est dans, ou n'est pas contraire au meilleur intérêt de la Société et est dans le périmètre de responsabilité confiée à l'Associé Commandité dans le cadre du présent accord.

5. Date de création de la Société et son terme. La Société est créée pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2016079582/145.

(160045250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

K.A.R.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4106 Esch-sur-Alzette, 23, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 204.583.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sechzehn.

Den achten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Aleksandre KARAPETIAN, Fussballer, wohnhaft in L-6751 Grevenmacher, 3, Leitschbach.

2.- Herr Thomas BENJAMIN-GÖKTAS, geborener GÖKTAS, Monteur, wohnhaft in D-33334 Gütersloh, Haller Straße, 133.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Frau Sara CRAVEIRO, Angestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 04. März 2016,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "K.A.R.A. S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch-sur-Alzette.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist:

- das Betreiben einer Sportsbar,

- das Betreiben eines Imbisses mit Ausschank von alkoholischen und nicht alkoholischen Getränken.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Aleksandre KARAPETIAN, Fussballer, wohnhaft in L-6751 Grevenmacher, 3, Leitschbach, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Thomas BENJAMIN-GÖKTAS, geborener GÖKTAS, Monteur, wohnhaft in D-33334 Gütersloh, Haller Straße, 133, fünfzig Anteile	50
Total: EIN HUNDERT Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel (3/4) der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 3 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Gesellschaftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Artikel 199, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Die Satzungen können nur mit einer Dreiviertelmehrheit der stimmberechtigten Anteile abgeändert werden.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel V. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zur technischen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Claudine Nicole PETITGENET geborene WALDUNG, Angestellte, geboren in Uckange (Frankreich) am 27. Januar 1965, wohnhaft in F-57270 Uckange, 101, route de Thionville.

b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Aleksandre KARAPETIAN, Fussballer, geboren in Tbilisi (Georgien), am 23. Dezember 1987, wohnhaft in L-6751 Grevenmacher, 3, Leitschbach.

c) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4106 Esch-sur-Alzette, 23, rue de l'Eglise.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 mars 2016. Relation: GAC/2016/1899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 14. März 2016.

Référence de publication: 2016079493/143.

(160045207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Vertimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.356.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2016089871/11.

(160057570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.
